

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Stéphanie Nussbaumer, Christian Bavarel, Thierry Apothéloz, Hugues Hiltbold, Jacques Follonier, Sylvia Leuenberger, Ariane Wisard-Blum, Souhail Mouhanna, Christian Brunier, Alberto Velasco, Anita Cuénod, Jocelyne Haller, Nicole Lavanchy, Rémy Pagani, Gabriel Barrillier, Marie-Françoise de Tassigny, Thomas Büchi, Claude Blanc, Guy Mettan et Ueli Leuenberger

Date de dépôt: 31 janvier 2003

Messagerie

Proposition de motion

« Halte aux licenciements chez Swisscom »

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- l'annonce de plus de 1 000 licenciements par les dirigeants de Swisscom ;
- les informations alarmantes de la presse qui font mention d'un nombre bien plus important de suppressions d'emplois à venir chez Swisscom ;
- l'importance de la sauvegarde de postes de travail ;
- l'importance du maintien de ce secteur des services publics ;
- l'inquiétude du personnel de Swisscom et d'une grande partie de la population genevoise ;
- l'importance particulière du secteur des télécoms pour Genève ;
- les milliards de bénéfices réalisés par Swisscom ;
- l'opposition clairement exprimée du Conseil d'Etat le 15 janvier 2003 face aux agissements de Swisscom,

invite le Conseil d'Etat

- à rappeler à Swisscom ses responsabilités en tant que service public et qu'elle doit dès lors privilégier la sauvegarde de l'emploi ;
- à entamer immédiatement des discussions avec Swisscom et à cette fin utiliser tous les moyens nécessaires afin de préserver les places de travail ;
- à informer régulièrement le Grand Conseil de l'évolution de la situation.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Par un communiqué de presse en date du 13 janvier 2003, Swisscom a annoncé la suppression de six cents emplois dont une cinquantaine affecte directement Genève. Ces suppressions s'ajoutent à celles annoncées courant 2002 et qui portent à plus de mille le nombre de postes de travail que Swisscom entend supprimer durant cette année en Suisse. De plus, la presse fait état de trois mille suppressions d'emplois supplémentaires qui commenceront dès 2004 lorsque la convention collective actuelle aura pris fin.

Pour justifier ces suppressions d'emplois, Swisscom invoque des contraintes de rentabilité. Contraintes que l'on comprend aisément quand on sait que les membres de la direction sont pour la plupart également largement actionnaires de la société. Or, 2003 est une année clef en termes de performance de l'action car leurs options arrivent à échéance en octobre de cette année. On ne peut manquer de s'indigner face à l'attitude des dirigeants de cette société qui dégage des milliards de bénéfices d'annoncer d'un côté des licenciements massifs et de l'autre envisager une participation à Telekom Austria pour un montant qui avoisine les deux milliards.

De plus, rappelons que 63% des actions de Swisscom appartiennent à la Confédération. Dès lors, Swisscom se doit d'avoir une attitude digne d'un service public. De ce fait, il convient également qu'elle respecte un équilibre régional s'agissant des emplois qu'elle propose. Or, à l'heure actuelle, Genève est déjà largement défavorisé dans la répartition de l'emploi au sein de la société et les mesures de restructuration envisagées par Swisscom ne font qu'amplifier cette disparité. Cette attitude est d'autant plus surprenante au regard des efforts consentis par Genève afin de promouvoir le secteur des télécoms.

Enfin est-il encore nécessaire de rappeler que les chiffres du chômage sont les plus mauvais depuis cinq ans et que Genève est le canton le plus touché.

Pour les raisons avancées ci-dessus, on ne peut laisser faire Swisscom et c'est pour cela que les signataires de la présente motion invitent le Conseil d'Etat à continuer à faire preuve de fermeté envers les dirigeants de Swisscom pour défendre les places de travail menacées.